



MAIRIE DE MONDEVILLE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de l'Essonne - Arrondissement d'Étampes -

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2016

Président : M. J.Pierre Delhotal.

Présents : Mmes Rolande Bruère, Martine Delhotal, Lucile Grondard, Michelle Soullié.

Mrs Vincent Herry, Daniel Pescheux, Martial Vié,

Absents excusés : Mme Rotteleur Dominique (pouvoir à V. Herry)
Mme Valentin Fabienne (pouvoir à M. Delhotal)
Mme Peterlongo Pascale.
M. Dutoit Dominique (pouvoir à J.P Delhotal)
M. Loïc Pavy (pouvoir R.Bruère).

Absents : Mrs. Masson Régis et Prioux Jean-François.

Secrétaire : Mme Rolande Bruère

Ouverture de la séance à 19 h 03

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 juillet 2016,
- Création d'un poste à temps non complet inférieur à 17 h 30.
(entretien des locaux communaux)

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 4 juillet 2016 :

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 4 juillet 2016. N'ayant aucune remarque du Conseil Municipal, Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du Procès-Verbal.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2. Création d'un poste à temps non complet (inférieur à 17 h 30) pour l'entretien des locaux de l'école :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite au départ à la retraite de Jean-Pierre Prêteur, il est absolument nécessaire de réorganiser la prise en compte des activités périscolaires ainsi que celles concernant l'entretien du village.

Le projet est de créer deux postes à temps non complet, l'un pour le périscolaire, l'autre pour le service entretien.

Le but de ce Conseil Municipal est de créer un poste à temps non complet pour une personne qui devra assurer l'entretien des locaux de l'école et ce, pour 13 h 30 hebdomadaire se décomposant comme suit :

- 3 h les lundi, Mardi, jeudi, vendredi
- 1 h 30 le mercredi

A noter que Luisa Machado, qui assurait cette activité, se verra confier le support des activités périscolaires en garderie, cantine et accompagnement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des questions particulières sur ce point. Sans question particulière de la part du Conseil Municipal, Monsieur le Maire soumet au vote la création de ce poste à temps non complet (13 h 30) pour l'entretien des locaux de l'école.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fin de la séance à 19 h 13

Le Maire,
J.P DELHOTAL